

Liste « Rennes 100% Public »

En défense de l'Hôpital Sud, des services publics, de la démocratie communale, des droits ouvriers, ...

Liste conduite par Pierre Priet

Vie associative et sportive : un accès facilité

En France, les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation ni déclaration préalable (article 2 de la loi du 1er [juillet 1901](#)). Une municipalité, soucieuse de faire vivre ce droit, doit faciliter la mise à disposition de locaux gratuite ou à très bas coût auprès des associations.

Nous sommes partisans d'une gestion directe des locaux municipaux par les services de la Ville et donc d'un retour en gestion directe par la ville pour la Maison des Associations (délégation de service public à Citédia Services votée au conseil municipal de [décembre 2019](#)).

L'accès à l'éducation physique et au sport relève de la même logique. Toute école ou groupe scolaire publique doit être doté d'une salle de sport équipée afin de permettre un enseignement dans de bonnes conditions matérielles.

Les élèves doivent pouvoir bénéficier de séances d'enseignement de natation effectives d'une durée de 45 minutes. Alors que le nombre de noyades accidentelles augmente, l'accès à des milieux aquatiques doit être encouragé par une baisse des tarifs des piscines.

La pratique physique ou sportive doit être accessible à tous et toutes ; cela nécessite d'avoir suffisamment de temps libre, l'interdiction du travail le [dimanche](#) sauf dans les secteurs liés à la sécurité et à la santé ne peut qu'y aider.